

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 011-211101993-20260414-2026_09D-DE

Berser
Levalet



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **09/03.2026**

Objet : Fixation des Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire expose les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant les indemnités de fonction des maires.

Considérant que le Maire et les adjoints demandent à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT, il appartient donc au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire et aux Adjoints lorsqu'ils en font la demande,

Il rappelle que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 enregistrant l'élection du Maire et des 5 adjoints,

Considérant les Arrêtés du 1^{er} Avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Raynald Laumont, Renée Wieck, Alain Gouze, Maryvonne Bedos et Michel Barthez

Considérant que pour la Commune le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,70 % (strate démographique de 1.000 à 3.499 habitants)

Considérant que pour la Commune le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 % (strate démographique de 1.000 à 3.499 habitants)

Considérant que la commune compte 1.680 habitants, il propose que l'indemnité du Maire et des adjoints, payée mensuellement, ne soit pas fixé au taux maximum possible mais à 53,03 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire et 15,47 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer cette proposition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ que l'indemnité de fonction de M. le Maire soit fixée à 53,03 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- ☞ que l'indemnité de fonction des 5 Adjoints soit fixé à 15,47 %
- ☞ que cette indemnité leur soit payé mensuellement à partir du 1^{er} Avril 2026.

☞ que ces indemnités soient automatiquement et immédiatement majorés suivant l'augmentation de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

☞ d'en informer Monsieur le Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo

☞ d'autoriser Monsieur le Maire de signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 011-211101993-20260414-2026_10D-DE

Berser
Levraut



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **10/04.2026**

Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offre

Monsieur le Maire indique qu'après chaque élection municipale et conformément au CGCT, il y a lieu de d'élire des membres du Conseil Municipal pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre (CAO).

Il précise que cette élection doit se faire à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Conseil Municipal élu étant issu de la même liste, l'élection peut se dérouler immédiatement. La Commune comptant 1.499 habitants il doit être procédé à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants, le Maire étant Président et titulaire de droit de ladite Commission.

Le Conseil Municipal, après le vote à bulletin secret choisi :

- ✓ Membres Titulaires : René Wieck – Alain Gouze – Raynald Laumont.
- ✓ Membres Suppléants : Michel Barthez – Maryvonne Bedos – Alain Pech.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 011-211101993-20260414-2026_11D-DE



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **11/05.2026**

Objet : Désignation de délégués au SYADEN

Monsieur le Maire indique qu'après chaque élection municipale il convient de désigner des délégués pour représenter la Commune au SYADEN.

Il est nécessaire donc nécessaire de nommer un délégué titulaire et suppléant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir choisir les délégués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de nommer délégué titulaire : M. René Milhau
- ☞ de nommer délégué suppléant : Mme Maryvonne Bedos
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces et devis de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 011-211101993-20260414-2026_12D-DE

Berser
Leysault

2026



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **12/06.2026**

Objet : Désignation de délégués au SYADEN **ATDM**

Monsieur le Maire indique qu'après chaque élection municipale il convient de désigner des délégués pour représenter la Commune à l'ATD11.

Il est nécessaire donc nécessaire de nommer un délégué titulaire et suppléant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir choisir les délégués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de nommer délégué titulaire : M. Raynald Laumont
- ☞ de nommer délégué suppléant : M. François Sarda
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces et devis de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 011-211101993-20260414-2026_13D-DE

Berser
Levrault

2026

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donné procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **13/07.2026**

Objet : Désignation de représentants à la CLECT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020/182 en date du 18 septembre 2020, le Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo. a approuvé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Conformément à la réglementation et suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de 2 représentants pour siéger à la CLECT de Carcassonne Agglo.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir choisir le membre titulaire et suppléant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de nommer membre titulaire de la commission : Mme Renée Wieck
- ☞ de nommer membre suppléant de la commission : Mme Christine Cazanave
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LVALETTE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 011-211101993-20260414-2026_14D-DE



Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **14/08.2026**

Objet : Désignation de représentants au Syndicat intercommunal du bassin versant du Fresquel

Monsieur le Maire indique qu'après chaque élection municipale il convient de désigner des délégués pour représenter la Commune au Syndicat intercommunal du bassin versant du Fresquel.
Il est nécessaire donc nécessaire de nommer un délégué titulaire et suppléant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir choisir les délégués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de nommer délégué titulaire : M. Raynald Laumont
- ☞ de nommer délégué suppléant : M. Alain Gouze
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

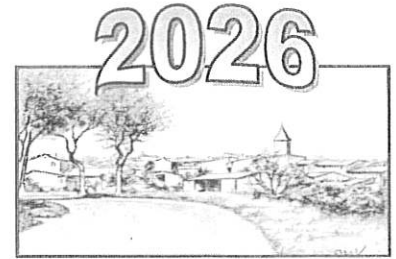
En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 011-211101993-20260414-2026_15D-DE



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **15/09.2026**

Objet : Désignation d'un correspondant Défense

Monsieur le Maire indique qu'après chaque élection municipale il convient de désigner un correspondant défense. Ce correspondant est le lien entre le Ministère de la Défense et des Armées et les élus de proximité.

Considérant cette volonté il est nécessaire donc nécessaire de nommer un correspondant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir choisir les délégués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de nommer correspondant Défense : M. Alain Gouze
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 011-211101993-20260414-2026_16D-DE

Berser
Levrault

2026



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **16/10.2026**

Objet : Désignation d'un correspondant Tempête

Monsieur le Maire indique qu'après chaque élection municipale il convient de désigner un correspondant tempête. Ce correspondant sera alerté lorsque des événements naturels de grandes ampleurs seront annoncés.

Considérant cette volonté il est nécessaire donc nécessaire de nommer un correspondant.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir choisir les délégués.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de nommer correspondant Tempête titulaire : M. Alain Gouze
- ☞ de nommer correspondant Tempête suppléant : M. Benoit Mamet
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

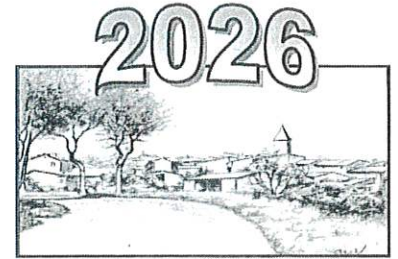
CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LAVALETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donné procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **17/11.2026**
Objet : Vote Fiscalité 2026

La Commune vient de recevoir les éléments fiscaux qui permettent de préparer le Budget 2026. Le Maire signale qu'à ce jour l'Etat n'a pas publié le montant des Dotations d'Etat, mais il espère qu'elles seront, au minima, maintenues. Il présente donc l'état 1259 que les services fiscaux lui ont notifié et les recettes attendues du produit des taxes (TH, TF, TFNB). Il signale qu'à nouveau apparaissent les bases et le produit de la taxe d'habitation, elles concernent que les résidences secondaires, les TH des résidences principales étant compensées par le reversement de la totalité ou d'une partie de la Taxe Foncière du Département avec une éventuelle contribution positive ou négative.

Pour la troisième année, il explique que le pacte fiscal voulu par Carcassonne Agglo a été maintenu. L'adoption de cette délibération entraîne le maintien des taux d'imposition pour la Commune et le maintien (sauf vote contraire de l'Agglo) des taux pour la partie Carcassonne Agglo. Le manque à gagner pour la commune étant compensé, au centime près, par une allocation de compensation

Après une étude précise de la situation Monsieur le Maire, comme il s'y était engagé, propose de ne pas augmenter les taxes locales directes. La gestion de l'exercice 2026 sera donc une nouvelle fois très serrée.

Année	Libellés	Bases 2024	Bases 2026	Taux 2025	Taux 2026	Produits
2026	Taxe Foncière Bâties	1.145.000	1.203.000	42,47 %	42,47 %	510.914 €
2026	Taxe Foncière Non Bâties	34.600	30.200	70,83 %	70,83 %	21.391 €
20266	Taxe d'Habitation	70.800	53.300	13,23 %	13,23 %	7.052 €
		1.231400	1.231400			539.357 €

Considérant la bonne gestion de la Commune et pour la cinquième année consécutive Lavalette abondera de « ses deniers » pour contribuer de façon « solidaire » au déficit fiscal d'autres Communes. Nos ressources fiscales seront donc amputées de 89.422 € (87.917€ en 2025) pour compenser la perte fiscale de ces communes.

Le produit attendu pour 2026 sera donc de **539.357 €** (Ressources fiscales votées) – **89.422 €** (Ressources Fiscales indépendantes des taux votés) = **449.935 €**

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *DECIDE à l'unanimité* :

- ☞ de ne pas augmenter la pression fiscale en 2026
- ☞ de voter un produit fiscal de 539.357 € correspondant aux taxes locales, hors allocations compensatrices et contribution coefficient correcteur en 2026.
- ☞ de voter pour les ressources fiscales en 2026 le chiffre de 449.935 € (539.357 € - 89.422 €)
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces et état du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Copie Conforme
Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE
Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16/04/2026

ID : 011-211101993-20260414-2026_18D-DE



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **18/12.2026**

Objet : Vote Budget 2026

La Commune vient de recevoir les éléments fiscaux qui permettent de préparer le Budget 2026. Le Maire Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le Conseil Municipal a voté le Compte Administratif 2025. Pour 2026 il votera une nouvelle fois un budget unique.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette à la somme de 2.720.342,44 (2.530.765,68 en 2025).

La section d'investissement s'équilibre en dépense et en recette à la somme de 1.591.629,99 € (1.281.233,73 € en 2025).

Soit un budget total équilibré à la somme de 4.311.972,43 € (3.811.999,41 € en 2025). Ce budget est la suite logique du Budget précédent avec quasiment le même prévisionnel.

Pour rappel, la section de fonctionnement regroupe les charges courantes de la Commune : Frais de personnel, participations obligatoires en perpétuelles évolutions (entretiens des Ecoles, dépenses incendie...), frais d'entretiens, taxes....

Les principaux investissements en 2026 seront des travaux de la rénovation de voirie, la révision du PLU, la rénovation de bâtiments communaux, l'achat de matériel technique, la sécurisation de la traversée du village et de la rénovation de l'éclairage public.

Toutefois, tous les programmes ne seront peut-être pas réalisés cette année car les aides et les subventions deviennent de plus en plus difficiles à obtenir.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal *DECIDE* à l'unanimité :

- ☞ d'accepter le Budget et les Orientations Budgétaires tels que présentés ci-dessus,
- ☞ de voter le Budget 2026 et d'en informer Monsieur le Trésorier de Carcassonne-Agglomération,
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à exécuter toutes les dépenses et toutes les recettes prévues.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

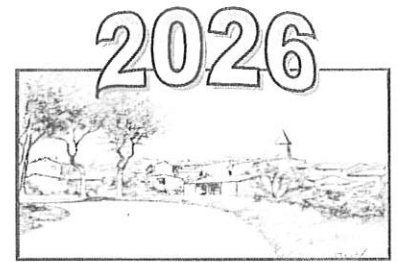
Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donné procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **20/14.2026**

Objet : Néoen – Versement de la Compensation Agricole

Monsieur le Maire rappelle que la société Néoen a reçu l'autorisation des services de l'Etat pour procéder à la construction d'un Parc Photovoltaïque au Domaine de Rosalbert.

Pour mémoire ce projet agrisolaire consiste en l'implantation d'une centrale solaire au sol en synergie avec une activité agricole. La centrale agrisolaire de Lavalette permettra la production de 9 MWc soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 4600 foyers.

En contrepartie de la perte de terre agricole pure, l'Etat prévoit de reverser à la Commune et à Carcassonne Agglo des compensations financières.

C'est ainsi que Lavalette percevra 66.000 €, puisque le Parc est implanté sur son Territoire et Carcassonne Agglo 77.709 € puisqu'elle détient la compétence.

Ces compensations devront être utilisées pour réhabiliter le secteur agricole en mettant en place tout une batterie de mesures facilitant les échanges et les circuits courts.

Une convention établissant ces modalités est présentée à l'assemblée.

Après discussion et une nouvelle présentation du projet, Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de confirmer de valider ces compensations et la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité**:

- ☞ de valider le montant de la compensation (66.000 €).
- ☞ de valider la convention correspondante
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces et convention du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donné procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **21/15.2026**

Objet : Création cadastrale et postale de l'enclos les collines

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer une appellation pour l'espace en cours d'aménagement porté par la société Conexe.

Cette parcelle cadastrée AV105 d'une contenance de 5.112 m² est située au Col de Port. Elle sera aménagée en 5 lots.

Il est donc nécessaire de trouver un nom pour identifier d'un point de vue fiscal et postal la zone.

Considérant l'emplacement de ce terrain il propose l'appellation « Enclos Les Collines »

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce sur les propositions présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de valider la proposition de Monsieur le Maire pour appeler cette nouvelle zone urbanisée « Enclos Les Collines » loti par la société Conexe,
- ☞ d'en informer, le groupe Conexe, les pétitionnaires demandant des autorisations d'urbanisme et les services publics
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces concernant le dossier,

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

Le Maire, René Milhau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de *Monsieur René MILHAU, Maire*

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donné procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **22/16.2026**

Objet : Nomination Correspondant Incendie et Secours

Monsieur le Maire indique qu'après chaque élection municipale il convient de désigner un correspondant incendie et secours pour informer et sensibiliser les habitants et le Conseil Municipal sur la problématique liée à la sécurité civile.

Il est donc nécessaire de nommer un délégué correspondant incendie et sécurité.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir choisir le correspondant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☒ de nommer comme correspondant incendie et sécurité Monsieur Alain Gouze, Adjoint au Maire
- ☒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus

Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **23/17.2026**

Objet : Commission communale des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de mettre en place une liste de contribuables correspondant à la demande des services fiscaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de proposer une liste de commissaires titulaires et suppléants telle annexée en pièce jointe.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les Jours, Mois et An que dessus

Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

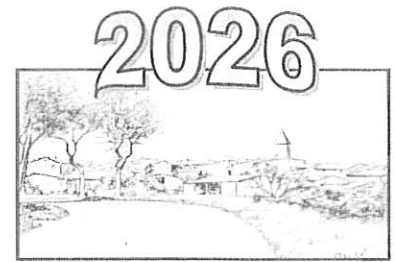
Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents: MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donné procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **24/18.2026**
Objet : Travaux Toiture La Poste – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire indique que la toiture du bâtiment de La Poste est partiellement détruite. Cette bâtisse abrite le local de La Poste et 2 appartements, propriété de la Mairie.

Il rappelle que ces travaux de rénovation concernent la totalité de la toiture ainsi qu'une grande partie de la charpente.

Monsieur Raynald Laumont a été chargé du dossier. Aussi, il rappelle dans sa présentation qu'il a établi et envoyé un cahier des charges bien précis aux entreprises sollicitées pour réaliser ces travaux. Les réponses ont été les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Cahier des charges respecté
Entreprise Navasa et Fils	73.258,50 €	87.910,20 €	Oui
EURL Paul Fabre	71.405,50 €	85.685,60 €	Oui

Les deux entreprises ont respecté le cahier des charges. L'offre la moins disante est celle de l'entreprise Paul Fabre.

Monsieur Raynald Laumont propose de retenir l'Eurl Paul Fabre pour un montant de travaux établi à 71.405,50 € HT, 85.685,60 € TTC.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

☞ de valider de devis de retenir l'Eurl Paul Fabre pour un montant de travaux établi à 71.405,50 € HT, 85.685,60 € TTC.

☞ de réaliser les travaux après avoir organisé le relogement des locataires occupants les 2 appartements.

☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces, devis et factures de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus:

Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LAVALETTE

Nombres de Conseillers

En exercice.....	19
Présents.....	15
Votants.....	18
Pour.....	18



L'an Deux Mil Vingt Six

Le Quatorze Avril

Le Conseil Municipal de la *Commune de LAVALETTE*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René MILHAU, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal distribuée par porteur : 8 Avril 2026

Présents : MM. LAUMONT, CARON, MINA, BEDOS, GOUZE, BONNET, MISSE, SARDA, FERRERES, FLORENT, MAMET, ESQUIROL, BARTHEZ

Absents Non Excusés : PECH

Absents Excusés :

Absents Excusés ayant donnés procuration : PRAX à BEDOS, WIECK à MILHAU, VIDAL à LAUMONT

Secrétaire : CAZANAVE

Délibération : **25/19.2026**
Objet : Mise en sécurité armoires électriques EP

Monsieur le Maire indique que suite au diagnostic du réseau d'éclairage public réalisé par le Syaden, certains points ont été relevés concernant la sécurité des armoires d'éclairage public.

Monsieur Raynald Laumont a été chargé du dossier pour étudier les défaillances mises en avant. Suite à son analyse il demande des devis de réfection pour mettre en conformité toutes les armoires concernées. Les réponses ont été les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Cahier des charges respecté
Entreprise ROBERT	12.573,10 €	15.087,72 €	Oui
CEGELEC	13.200,00 €	15.840,00 €	Oui

Les deux entreprises ont respecté le cahier des charges. L'offre la moins disante est celle de l'entreprise Robert.

Monsieur Raynald Laumont propose de retenir l'entreprise Robert pour un montant de travaux établi à 12.573,10 € HT, 15.087,72 € TTC.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- ☞ de valider le devis et de retenir l'entreprise Robert pour un montant de travaux établi à 12.573,10 € HT, 15.087,72 € TTC.
- ☞ de réaliser les travaux après la notification à l'entreprise et d'en avertir le Syaden 11.
- ☞ d'autoriser Monsieur le Maire à signer en son nom toutes les pièces, devis et factures de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et ans que dessus.

Le Maire, René Milhau

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publication par affichage

